Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 049-264901976-20261112-AS_26_11_12_2-DE

LES PONTS-DE-CÉ
CCAS

Délibération du Conseil d'administration
Séance du 12 novembre 2026

Présents M. Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI, Stéphanie DEGAS, Dominique DANILO, Florence RAYMOND AUGIER, représentants le conseil municipal.
Mmes Maryse MESLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Marie-Chantal GUILLOT Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Vincent GUIBERT
Mme Shaïnon PLASSON
Mme Laurence HILLEREAU
Mme Karine VOLCLAIR

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 6 novembre 2026, CASF, article R123-16

POINT N°2 – TARIF 2027 – PORTAGE DE REPAS

Madame Chloë FAOUZI, Vice-Présidente déléguée expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9,

Considérant de l'évolution des charges du service du portage de repas, liée principalement à l'inflation du coût des produits alimentaires et des prix du carburant, il est proposé d'augmenter le prix de vente des repas portés aux bénéficiaires du service en prenant en compte l'évolution des coûts à la consommation établi par l'INSEE, soit 3% sur l'année écoulée, et ce à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 049-264901976-20261112-AS_26_11_12_2-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1 - De fixer les tarifs ci-après-, à compter du 1er janvier 2027 :

	Tarifs 2026	Nouveaux tarifs au 01/01/2027
Déjeuner	11,62 €	11,97 €
Déjeuner + dîner	20,16 €	20,76 €

VOTE			
En exercice	**15**	**POUR**	**10**
Présents	**9**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**1**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**10**	**TOTAL**	**10**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DES PONTS DE CÉ